

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI 3 AOÛT 2026, 19 H 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUILLET 2026
4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE
 - 5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)
 - 5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 juillet 2026
 - 5.3 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog
6. LOISIRS, CULTURE, TRANSPORT ACTIF ET TOURISME
 - 6.1 Refus d'adhérer au Protocole d'entente en matière de loisirs 2026-2031 proposé par la Ville de Waterloo
 - 6.2 Désignation du mois de septembre comme Mois de l'achat local
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Motion de remerciement au Service de sécurité incendie d'Eastman pour son implication lors de la Fête nationale
8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)
 - 8.1 Acceptation de paiement du décompte progressif no 12 des travaux de construction du garage municipal
 - 8.2 Embauche d'un ouvrier spécialisé aux parcs, espaces verts et voirie
9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 9.1 Octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation des travaux de peinture extérieure de l'usine de filtration
10. AMÉNAGEMENT, PATRIMOINE ET URBANISME
 - 10.1 Liste des permis de construction émis en juillet 2026
 - 10.2 Demande de dérogation mineure visant à autoriser la création d'un lot avec un frontage d'une largeur de 6m, soit 44m de moins que les 50 m requis dans la zone CB-8, rue de l'Eau-Bliée;
 - 10.3 Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement de la résidence sise sur le lot 4 379 692, 8 rue de Cabana, zone V-3, nécessitant quatre (4) les dérogations;
 - 10.4 Demande de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
 - 10.5 Nomination d'un membre citoyen au Comité patrimoine;
11. VARIA
12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ D'EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le Conseil de la Municipalité d'Eastman siège en séance ordinaire ce 3 août 2026 à 19 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 160, chemin George-Bonnallie à Eastman.

Sont présents, la mairesse Nathalie Lemaire, ainsi que les conseillères Heidi Fortin et Agnès Mager Grandmaison et les conseillers Serge Meunier, Charles Simard et Richard Voisine.

La séance est présidée par la mairesse. Assiste également à la séance, le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée. Ayant constaté le quorum, elle ouvre la séance à 19 h 30.

**Résolution
2026-08-162**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Serge Meunier

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 août 2026 avec le retrait du point suivant :

10.2 Demande de dérogation mineure visant à autoriser la création d'un lot avec un frontage d'une largeur de 6m, soit 44m de moins que les 50 m requis dans la zone CB-8, rue de l'Eau-Bliée

Et l'ajout du point suivant :

5.4 Nomination d'un maire suppléant

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE JUILLET 2026

**Résolution
2026-08-163**

Il est proposé par la conseillère Heidi Fortin

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. DÉPÔT DU RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport de correspondances reçues entre le 25 juin et le 23 juillet 2026.

La correspondance et ledit rapport peuvent être consultés au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture en faisant la demande par courriel à info@eastman.quebec.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

5.1 Dépôt du rapport de délégation des compétences (réquisitions)

La mairesse confirme le dépôt du rapport mensuel des autorisations de dépenses des fonctionnaires municipaux autorisés par voie de délégation de compétences du pouvoir de dépenser.

5.2 Dépôt de la liste des déboursés au 31 juillet 2026

Le directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des déboursés réalisés du 1^{er} au 31 juillet 2026 pour un montant totalisant 1 006 489 \$ comprenant notamment un montant de 67 133 \$ pour divers travaux de voirie, un montant de 56 744 \$ pour l'abat-poussière, un montant de 44 610 \$ pour l'asphaltage et fondation des terrains de tennis au Parc Normand et un montant de 649 153 \$ pour le paiement du décompte progressif no 11 des travaux de construction du garage municipal. Ces déboursés ont été faits conformément au *Règlement no 2019-11 concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaire*.

5.3 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog

Mme Nathalie Lemaire, représentante de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog, fait un rapport verbal d'une rencontre organisé par la MRC sur le Plan Climat.

5.4 Nomination d'un maire suppléant

Il est proposé par le conseiller Richard Voisine

DE nommer M. Charles Simard comme maire suppléant de la Municipalité d'Eastman et ce, pour une période d'environ huit mois à compter d'aujourd'hui, 3 août 2026;

D'autoriser la mairesse, Nathalie Lemaire ou le maire suppléant, M. Charles Simard et le directeur général et greffier-trésorier, Marc-Antoine Bazinet ou la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Lise Coupal, à agir à titre de signataires des comptes de la Municipalité, à partir du 3 août 2026;

ET QUE deux de ces quatre (4) signatures soient et sont requises pour donner effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

6. LOISIRS, CULTURE, TRANSPORT ACTIF ET TOURISME

6.1 Refus d'adhérer au Protocole d'entente en matière de loisirs 2026-2031 proposé par la Ville de Waterloo

ATTENDU QUE la Municipalité d'Eastman avait conclu avec la Ville de Waterloo un protocole d'entente en matière de loisirs pour la période 2023-2026, permettant aux citoyens d'Eastman de s'inscrire aux activités organisées par la Ville de Waterloo ainsi qu'à celles offertes par les associations sportives qui lui sont affiliées;

ATTENDU QUE la Ville de Waterloo a informé la Municipalité d'Eastman qu'elle ne souhaitait pas renouveler cette entente selon les modalités en vigueur pour la période 2023-2026;

ATTENDU QUE la Ville de Waterloo a plutôt proposé un nouveau protocole d'entente pour la période 2026-2031, dont la tarification est établie en fonction du nombre moyen de citoyens d'Eastman inscrits aux activités au cours des dernières années, soit environ 60 participants annuellement;

ATTENDU QUE l'application de cette nouvelle formule ferait passer la contribution annuelle de la Municipalité d'Eastman de 2 320 \$ à 20 528 \$, soit une augmentation de 785 %;

Résolution
2026-08-164

Résolution
2026-08-165

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis qu'il n'est pas justifiable d'engager une dépense de plus de 20 000 \$ annuellement afin de permettre à une soixantaine d'Eastmanois de pouvoir s'inscrire aux activités offertes par la Ville de Waterloo;

ATTENDU QU'un non-renouvellement de l'entente risque d'entraîner une diminution des inscriptions provenant notamment d'Eastman, ce qui pourrait avoir un impact financier sur plusieurs associations sportives de Waterloo, notamment l'Association de hockey mineur Brome-Yamaska, le FC Waterloo, le Club de patinage artistique de Waterloo, l'Association de baseball mineur de Waterloo ainsi que le Club de tennis François-Godbout;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Agnès Mager Grandmaison

D'informer la Ville de Waterloo que la Municipalité d'Eastman n'adhérera pas au Protocole d'entente en matière de loisirs 2026-2031 tel que transmis le 17 juillet 2026;

DE demander à la Ville de Waterloo de revoir son approche afin d'élaborer une solution mutuellement avantageuse permettant de maintenir l'accessibilité des citoyens aux activités de loisirs tout en assurant un financement des services, que ce soit par la présentation d'une nouvelle proposition d'entente, par l'instauration d'une tarification majorée applicable aux non-résidents ou toute autre proposition.

DE transmettre une copie de la présente résolution à la Ville de Waterloo ainsi qu'à l'Association de hockey mineur Brome-Yamaska, au FC Waterloo, au Club de patinage artistique de Waterloo, à l'Association de baseball mineur de Waterloo et au Club de tennis François-Godbout.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-08-166

6.2 Désignation du mois de septembre comme Mois de l'achat local

ATTENDU QUE le développement économique local est un pilier fondamental de la vitalité de notre communauté ;

ATTENDU QUE soutenir les entreprises, commerces et artisans locaux permet de maintenir les revenus financiers au sein de la municipalité et de renforcer l'identité de notre région ;

ATTENDU QUE la période de septembre, marquant la fin de l'été et le retour aux activités régulières, offre une opportunité idéale pour mobiliser la population autour de ces enjeux économiques et sociaux;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Agnès Mager Grandmaison

DE désigner le mois de septembre de chaque année comme le « Mois de l'achat local » sur le territoire de la Municipalité d'Eastman

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2026-08-167

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Motion de remerciement au Service de sécurité incendie d'Eastman pour son implication lors de la Fête nationale

ATTENDU la tenue des activités entourant la Fête nationale du Québec à Eastman le 23 juin dernier;

ATTENDU l'implication remarquable des membres du Service de sécurité incendie d'Eastman dans la planification, l'organisation et le bon déroulement de cet événement;

ATTENDU leur professionnalisme, leur disponibilité et leur dévouement qui ont contribué à assurer la sécurité des citoyens, des visiteurs et des bénévoles tout au long des festivités;

ATTENDU QUE leur engagement témoigne de leur souci constant du bien-être de la communauté;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Richard Voisine

DE remercier le Service de sécurité incendie d'Eastman et l'ensemble de ses membres pour l'excellent travail accompli lors des célébrations de la Fête nationale ainsi que pour leur engagement continu envers la communauté eastmanoise.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS)

8.1 Acceptation de paiement du décompte progressif no 12 des travaux de construction du garage municipal

ATTENDU la recommandation de paiement de ADSP du décompte progressif no 12 des travaux de construction du garage municipal;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'autoriser le paiement du décompte progressif no 12 des travaux de construction du garage municipal auprès de l'entrepreneur Construction Turco inc, au montant 212 937,23 \$ plus les taxes applicables, conformément à la facture no 003099 datée du 31 mai 2026, et ce, lorsque toutes les quittances seront reçues.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8.2 Embauche d'un ouvrier spécialisé aux parcs, espaces verts et voirie

ATTENDU QUE l'addenda au contrat de travail du Capitaine en sécurité incendie entraîne une vacance au poste de journalier aux parcs et espaces verts ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection à la suite des entrevues menées;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

DE procéder à l'embauche de M. Christopher Leblanc à titre d'ouvrier spécialisé aux parcs, espaces verts et voirie, conformément aux dispositions inscrites à son contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9.1 Octroi d'un mandat de services professionnels pour la réalisation des travaux de peinture extérieure de l'usine de filtration

ATTENDU QU'une demande de prix a été faite conformément au *Règlement no 2018-11 sur la gestion contractuelle* pour la réalisation de travaux de peinture extérieure de l'usine de filtration prévue au PTI 2026;

ATTENDU la recommandation du directeur des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Serge Meunier

D'accorder le mandat de peinture extérieure de l'usine de filtration à Les Entretiens Cyril inc., au montant de 14 700 \$ plus les taxes applicables, conformément à son offre de service datée du 9 juillet 2026

**Résolution
2026-08-168**

**Résolution
2026-08-169**

**Résolution
2026-08-170**

ET D'affecter le surplus libre au paiement des sommes requises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. AMÉNAGEMENT, PATRIMOINE ET URBANISME

10.1 Liste des permis de construction émis en juillet 2026

Le conseil prend acte.

10.2 Demande de dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement de la résidence sise sur le lot 4 379 692, 8 rue Cabana, zone V-3, nécessitant les dérogations suivantes :

- 1. Réduction de la marge arrière à 2m, soit 8m de moins que le minimum de 10m requis;**
- 2. Réduction de la marge latérale droite à 5m, soit 1m de moins que le minimum de 6m requis;**
- 3. Réduction de la marge avant à 4m, soit 6m de moins que le minimum de 10m requis;**
- 4. Augmentation du pourcentage d'occupation du sol à 21%, soit 6% de plus que le maximum de 15% autorisé.**

ATTENDU les plans et documents déposés;

ATTENDU la recommandation défavorable du CCU en regard de ce dossier;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que le préjudice n'a pas été démontré;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

DE REFUSER la présente demande de dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement de la résidence sise sur le lot 4 379 692, 8 rue Cabana, zone V-3, nécessitant les dérogations suivantes :

- Réduction de la marge arrière à 2m, soit 8m de moins que le minimum de 10m requis;
- Réduction de la marge latérale droite à 5m, soit 1m de moins que le minimum de 6m requis;
- Réduction de la marge avant à 4m, soit 6m de moins que le minimum de 10m requis;
- Augmentation du pourcentage d'occupation du sol à 21%, soit 6% de plus que le maximum de 15% autorisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.3 Demande de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a pris connaissance des demandes d'approbation au règlement PIIA lors de son assemblée du 15 juillet 2026;

ATTENDU QUE les demandes doivent respecter les critères et objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU les recommandations formulées par le CCU en regard de ces dossiers;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Charles Simard

D'accepter les demandes d'approbation au règlement PIIA suivantes :

- La rénovation de la véranda au 69 rue de la Plage;
- La rénovation du bâtiment principal au 8 chemin du théâtre,
- La rénovation du bâtiment principal au 30 rue des Élans,

Résolution
2026-08-171

Résolution
2026-08-172

- La construction d'un bâtiment accessoire au 140 chemin George-Bonnallie,
- L'agrandissement du bâtiment principal au 672 rue Principale;
- La rénovation du bâtiment principal au 759 rue Principale;
- La construction d'un bâtiment accessoire au 52 rue de la Sapinière;
- L'agrandissement et à la couverture de la galerie au 52 rue de la Sapinière;
- La construction d'un bâtiment accessoire au 69 chemin du Cèdre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2026-08-173**

10.4 Nomination d'un membre citoyen au Comité patrimoine

ATTENDU la vacance d'un poste au sein du Comité patrimoine;

ATTENDU QUE le Conseil doit procéder, par voie de résolution, à la nomination des citoyens appelés à siéger au sein des différents comités municipaux;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Heidi Fortin

DE nommer M. Patrick McDonald à titre de membre citoyen au Comité patrimoine.

Adoptée à l'unanimité

11. VARIA

- Mme Agnès Mager Grandmaison mentionne qu'on a remercié les pompiers pour la Fête nationale, mais elle tient à remercier tous les bénévoles présents dont la Patrouille Verte
- Mme Nathalie Lemaire mentionne les points suivants :
 - Les 29-30 août prochain, ce sera le Festivillage. Elle mentionne les points suivants :
 - Ce sera la 3^e virée vélo;
 - Alfa-Rococo fera un spectacle à 18h;
 - Hommage toponymique Parc Yvon-Laramée;
 - Les travaux au Vertendre ont débuté pour la municipalisation des chemins;
 - Ouverture du Parc Normand 2.0 : Elle mentionne la fin des constructions des terrains de tennis, pickleball et basketball. Elle mentionne également que les Eastmanois peuvent réserver sur le site web ballejaune.com/club/Eastman;
 - Heures d'ouverture de la bibliothèque sont appréciés, notamment les vendredis de 16h à 18h. Elle mentionne qu'une exposition de photo D'hier à aujourd'hui y est présenté. Un système de prêt de jeux de société s'en vient. Le Club de lecture TD est de retour, cet été;
 - Un sentier des contes a été installé au Parc Yvon-Laramée;

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Jean-Guy Viens : Pourquoi le retrait de l'ordre du jour du point 10.2 ?
- Claude Desautels : Est-ce possible de faire des consultations en début de séance concernant les dérogations mineures ? Il mentionne l'exemple de Stukely-Sud.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Heidi Fortin propose de lever la séance du conseil à 20h07.

Nathalie Lemaire
Mairesse

Marc-Antoine Bazinet
Directeur général et greffier-trésorier

« Je, Nathalie Lemaire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».